



CONSEIL MUNICIPAL
du 24 FEVRIER 2025
PROCES-VERBAL

Date de la convocation : 18 février 2025

Date d'affichage : 18 février 2025

L'an 2025 le lundi 24 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saily sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

Étaient Présents : M. THOREZ Jean-Claude - M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine - Mme CALDI Christine - M. CARDON Olivier - Mme CAZAUX Christine - M. COLLET Olivier - M. COTE Alexandre - Mme de SWARTE Marie-Dominique - Mme DIEUDONNE Nadine - M. DUPONT Bruno - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent - Mme LUTZ Véronique - M. RAVET Pierre-Luc - Mme RUCKEBUSCH Geneviève.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BOUNOUA Rachida - Mme DEBUYSER Chantal - Mme MARTEAU Martine - M. TASSEZ Florent - Mme VAN BECELAERE Edith.

Absent(s) : M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. LEROY Bertrand - Mme PALLADINO Dominique - M. PECQUEUR Sylvain - M. PRUVOST Arnaud.

Nombre de membres du Conseil municipal : 26

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres votants : 21

Ordre du jour :

INTRODUCTION

<u>OBJET</u>	Désignation du secrétaire de séance
--------------	-------------------------------------

ADMINISTRATION GENERALE

<u>OBJET</u>	Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 décembre 2024
--------------	---

<u>OBJET</u>	Information du Conseil municipal des décisions prises par M. le Maire par délégation : <i>décisions + tableau des DIA + virements de crédits</i>
--------------	--

<u>OBJET</u>	Désignation d'un délégué suppléant au comité syndical de Territoire Energie Flandre
--------------	---

EVENEMENTIEL - ASSOCIATIONS

<u>OBJET</u>	Approbation de la nouvelle charte de la vie associative
--------------	---

FINANCES

<u>OBJET</u>	Examen du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025
--------------	---

DOMAINE

<u>OBJET</u>	Rétrocession à la commune des espaces communs de la zone IIB Cœur de Ville et autorisation à signer une convention de gestion transitoire
--------------	---

<u>OBJET</u>	Dénomination de la rue d'accès à la ZA du Moulin Madame
--------------	---

<u>OBJET</u>	Cession d'une emprise d'environ 1180 m ² sur la rue du Moulin Madame à Nacarat pour l'aménagement de la voirie du projet Maison Blanche
--------------	--

RESSOURCES HUMAINES

<u>OBJET</u>	Modification de la convention sur la médiation préalable obligatoire avec le CDG62
--------------	--

ENFANCE JEUNESSE

<u>OBJET</u>	Renouvellement de la convention avec les CAF, la MSA et la CCFL sur la CTG 2025-2029
--------------	--

INTERCOMMUNALITE

<u>OBJET</u>	Réseau Esperluette : modification de la convention de partenariat avec la CCFL
--------------	--

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h.

INTRODUCTION

<u>OBJET</u>	Désignation du secrétaire de séance
--------------	-------------------------------------

Madame Marie-Dominique De SWARTE est désignée secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

<u>OBJET</u>	Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 décembre 2024
--------------	---

Approbation générale.

<u>OBJET</u>	Information du Conseil municipal des décisions prises par M. le Maire par délégation : <i>décisions + tableau des DIA + virements de crédits</i>
--------------	--

Approbation générale.

<u>OBJET</u>	Désignation d'un délégué suppléant au comité syndical de Territoire Energie Flandre
--------------	---

Monsieur le Maire interroge le Conseil pour connaître les candidats. M Maxime BARBAUX se propose. Il est élu à l'unanimité.

EVENEMENTIEL - ASSOCIATIONS

<u>OBJET</u>	Approbation de la nouvelle charte de la vie associative
--------------	---

Mme Véronique LUTZ présente cette charte. Elle est à approuver pour 3 ans. Il s'agit de nouvelles demandes et/ou directives qui ont nécessité cette mise à jour.

Monsieur le Maire insiste sur les points essentiels à continuer à partager avec les associations : écoute, engagement, valeurs, droits, devoirs.

Approuvée à l'unanimité.

FINANCES

<u>OBJET</u>	Examen du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025
--------------	---

M Pierre-Luc RAVET présente ce rapport.

Le contexte de la loi finance ainsi que les incertitudes demandent de la prudence sur le budget 2025. En 2025, une vigilance particulièrement marquée de la part des collectivités sera de mise. M RAVET précise que ce sont les communes riches qui seront impactées plutôt que les plus pauvres. Nous concernant, la CCFL fait effet d'amortisseur. Une surprise désagréable néanmoins : l'impact de l'augmentation de la cotisation retraite sur les fonctionnaires.

Le ROB impose de structurer la dette.

L'évolution de la masse salariale est essentielle. Ce budget se voit augmenter de 100.000€ en 2025 : URSSAF + CNACRL – augmentation du point d'indice – augmentation de grade – CIA – forfait mobilité – astreintes – recensement de la population – 2 week-ends d'éventuelles

élections – recrutement ASVP (mutualisation à plusieurs communes ? intérêt communautaire à voir).

Concernant les taxes locales, pas d'augmentation en 2025.

Le résultat de l'année 2024 autofinancera l'année 2025 ; l'année 2024 n'a pas été une très bonne année, cela s'explique par l'augmentation du coût de l'énergie, le crédit relais, ainsi que l'assurance dommages ouvrages du Groupe Scolaire.

Petit retour sur la CCFL : c'est un partenaire essentiel pour la commune, 99% des aides financières possibles ont été récupérées, ce qui permet de faire évoluer les projets et les investissements pour les habitants.

Pour les recettes d'investissement 2025 : il y a un reste à réaliser de 1.5M€, avec le centre scolaire, la place centre village, la vidéosurveillance, les immobilisations corporelles, les subventions d'équipement. Point recettes d'investissement 2025 : reste à récupérer 2.13M€ : vente de bien qui financent les investissements et subventions à percevoir.

M le Maire ajoute que l'on attend des fonds de concours qui rembourseraient le prêt relais et précise que la trésorerie est suffisante.

L'assemblée prend acte du ROB à l'unanimité.

DOMAINE

<u>OBJET</u>	Rétrocession à la commune des espaces communs de la zone IIB Cœur de Ville et autorisation à signer une convention de gestion transitoire
--------------	---

Monsieur le Maire présente la délibération, et précise qu'il y en aura d'autres car le Cœur de Village est phasé en 5 parties. Celle-ci est la 1^{ère} rétrocession, essentiellement pour l'entretien des espaces verts.

Approuvée à l'unanimité.

<u>OBJET</u>	Dénomination de la rue d'accès à la ZA du Moulin Madame
--------------	---

Monsieur le Maire présente cette délibération et propose « la rue du pré du Moulin Madame ». Il précise qu'une dizaine d'entreprises pourraient arriver dans cette zone, et rappelle que c'est un beau projet, qualitatif, avec une belle ouverture sur la Lys.

Approuvée à l'unanimité.

<u>OBJET</u>	Cession d'une emprise d'environ 1180 m ² sur la rue du Moulin Madame à Nacarat pour l'aménagement de la voirie du projet Maison Blanche
--------------	--

M le DGS Vincent LUCOTTE précise que l'aménageur initial était Nord de France Promotion, en présence de Nacarat, et que juridiquement il s'agit de préciser dans la délibération « Nord de France Promotion ou toute autre associé avec faculté de substitution ». Information complémentaire : la voirie sera rétrocédée à la commune à la fin des travaux.

Approuvée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

<u>OBJET</u>	Modification de la convention sur la médiation préalable obligatoire avec le CDG62
--------------	--

Monsieur le Maire et M le DGS présentent cette délibération. Cette dernière a déjà été approuvée, il s'agit des modalités de calcul qui évoluent.

M Olivier CARDON éclaire cette convention : la commune paie les frais de médiation s'il y a un conflit entre la commune et un agent ; auparavant c'était une cotisation additionnelle, désormais une cotisation forfaitaire.

Approuvée à l'unanimité.

ENFANCE JEUNESSE

<u>OBJET</u>	Renouvellement de la convention avec les CAF, la MSA et la CCFL sur la CTG 2025-2029
--------------	--

Mme Christine CALDI présente cette délibération. Il s'agit d'un contrat de 4 ans signé entre la CCFL, les CAF du Nord et du Pas-de-Calais et la MSA.

La première convention a été signée en 2021, donc le renouvellement est obligatoire.

Un diagnostic a été fait avec les 8 communes de la CCFL pour les subventions CAF.

M Pierre-Luc RAVET précise que cette convention présente un intérêt communal : la commune a un bonus de territoire des subventions CAF de base du fait de la signature de cette convention ; les 2 CAF sont donc parties prenantes.

M le Maire rappelle que de ce fait, la commune obtient des subventions importantes.

Approuvée à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE

<u>OBJET</u>	Réseau Esperluette : modification de la convention de partenariat avec la CCFL
--------------	--

Mme Christine CALDI indique qu'il s'agit de modifier la convention de partenariat ; on parle désormais de gratuité universelle, les extérieurs pourront emprunter gratuitement et ainsi renforcer la lecture publique ; ce à partir du 1^{er} avril 2025.

Approuvée à l'unanimité.

Pas de questions, le Conseil Municipal se termine à 21h.

Le Maire



La Secrétaire

